

2^{ème} pilier - Quelle lecture des résultats financiers 2018, quelles perspectives pour 2019 ?

Chères assurées, Chers assurés,

Comme d'habitude, FISP Info vous informe sur votre 2^{ème} pilier, avec des éclairages sur des sujets concernant votre caisse de pensions et les évolutions du système de Prévoyance en Suisse.

Dans cette Newsletter FISP, vous trouverez ainsi des informations sur ses résultats, les actions menées pour maintenir un modèle de prestations de référence, et le cadre de son activité :

• **Résultats 2018 et plan d'actions 2019 FISP :**

Cette synthèse illustre la nécessité, pour la FISP comme pour l'ensemble des acteurs de la prévoyance professionnelle, de gérer avec toujours plus d'attention les placements permettant l'obtention des performances financières souhaitées. Le plan d'actions 2019 intègre l'ensemble des enjeux essentiels à la mission en faveur des assurés.

• **Règlement 2019 - Prestations : continuer à vous faire bénéficier d'un 2^{ème} pilier de qualité.**

Quelques rappels des principales améliorations apportées par le nouveau règlement de prévoyance consultable sur le site web de la FISP.

• **Valeurs et indicateurs clés - Glossaire :**

Quelques principes fondamentaux indispensables pour maintenir un modèle de prestations de qualité, conforme aux objectifs de ses fondateurs, et proposer des solutions 2^{ème} pilier équitables et durablement attractives.

Certains thèmes seront traités plus en détails dans le Rapport Annuel disponible cet été (www.fisp.ch) après l'approbation des comptes 2018 par le Conseil de Fondation. Nous vous souhaitons une bonne lecture.



2017 était une année excellente pour les institutions de prévoyance professionnelle, et en particulier pour la FISP. 2018 apparaît comme exceptionnellement défavorable pour le 2^{ème} pilier dans son ensemble.

- Les années se suivent et ne se ressemblent donc pas et c'est «tout, sauf une surprise»; en effet, la vie des systèmes et des acteurs de prévoyance n'est pas un long fleuve tranquille, car elle dépend de facteurs exogènes, qui ne sont par nature pas totalement maîtrisables.
- Mais c'est un voyage au très long cours que doivent assurer à leurs bénéficiaires les caisses de pensions : garder en tête les objectifs essentiels permet de ne pas céder aux émotions du court-ter-
- misme, qui sont les plus souvent mauvaises conseillères.
- Le fort rebond des bourses début 2019 est à cet égard une bonne démonstration.
- Dans ce contexte, la FISP continue à agir, afin de concilier autant que possible les contraintes du court terme et les impératifs du long terme : en adaptant son modèle, pour renforcer sa capacité à répondre aux enjeux actuels et futurs d'une mission de prévoyance 2^{ème} pilier dédiée aux intérêts de ses assurés, aujourd'hui comme demain.

Situation à fin 2018

Situation à fin 2018 - Résultats financiers, rémunération épargne, adaptations techniques, amélioration des prestations : compétitivité de votre partenaire 2^{ème} pilier.

Le monde n'a toujours pas fini de digérer le crack des subprimes de 2008, mué en crise des dettes des états, et la tempête économique et financière, renforcée par un contexte géopolitique complexe, a pris de nouvelles formes en 2018.

Après une année 2017 exceptionnelle, les marchés financiers ont connu en 2018 de très importants épisodes baissiers.

Face aux défis qui continuent à peser sur les enjeux de la prévoyance, les réponses basées sur la raison et la responsabilité continueront à s'imposer pour les acteurs d'un 2^{ème} pilier efficace et viable sur le long terme.

Ce contexte ne remet pas en

cause la capacité de la FISP à réaliser sur le long terme sa mission de prévoyance, et renforce sa position de partenaire de référence en matière de solutions 2^{ème} pilier.

Valorisant son action légitime en faveur d'une prévoyance responsable,

la Fondation a obtenu des résultats lui permettant de :

- Rémunérer en 2018 les comptes d'épargne au-delà des obligations légales (1% sur la partie «minimum légal», mais aussi sur la part subobligatoire).
- Appliquer des prestations favorables en matière de retraite (taux de conversion parmi les références du 2^{ème} pilier).

- Maintenir un degré de couverture supérieur à 100% à fin 2018 (*voir graphique page 2*), tout en ayant doté les réserves nécessaires à des prestations durablement attractives (taux technique prudentiel, réserves pour allongement de l'espérance de vie et pour taux de conversion favorable aux assurés).

- Proposer des solutions et des plans de prévoyance avec un rapport Prestations/Financement de grande qualité pour tous ses assurés (cf. nouveau règlement de prévoyance 2019 – Amélioration des rentes d'invalidité).

FISP - Résultats, Conclusions et perspectives, en synthèse

Eléments de réponse FISP pour un 2^{ème} pilier de qualité

- Globalement, le modèle FISP démontre son adaptabilité et sa capacité de réponse aux années difficiles : les réserves constituées ont permis d'amortir les effets des marchés financiers et de continuer à offrir des prestations supérieures aux normes légales minimum.
- Malgré des conditions difficiles (ex : le pire décembre pour les actions aux USA depuis 1931), la période 2017-2018 présente une asymétrie positive en faveur de la FISP (+10,6% en 2017 et -6,3% en 2018), et des «graines encore silencieuses», des placements dont les effets rémunérateurs sont attendus à partir de 2020.
- Le portefeuille géré permet à la FISP d'aborder 2019 pour tirer parti d'un scénario de remontée, tout en restant concentré sur la gestion des risques en cas d'aggravation: outre le déploiement de placements exploitant la capacité à investir à long terme, dont les effets sont attendus dès 2020, le portefeuille est entré rapidement dans une phase de repositionnement conforme à ses objectifs dédiés à la gestion vigilante des risques et opportunités.
- Pour les actifs, comme pour les pensionnés, la FISP agit pour offrir à ses bénéficiaires des prestations durablement attractives et équitables :
 - Couvertures garanties en cas d'accident de la Vie (garantie décès et invalidité)
 - Amélioration du pouvoir d'achat (rémunération de comptes d'épargne et rente de retraite de qualité).
- Par leurs travaux récurrents, sur les enjeux de gestion financière comme de benchmarking des mandats et des solutions partenaires, les organes de la FISP œuvrent pour améliorer l'offre de prestations et de services aux assurés et adhérents.
- L'ensemble de ces actions est au service d'une ambition concrétisant marqueurs identitaires et valeurs de références de votre partenaire 2^{ème} pilier : continuer à mettre en œuvre les meilleures pratiques, guidé par **un engagement éminemment humain, «Prendre Soin».**

Le Règlement 2019 concrétise à nouveau cette ambition de servir les assurés

- Dans le cadre des travaux d'amélioration continue de nos prestations, basés sur l'engagement stratégique de «prendre soin», le Conseil de fondation s'est attaché à passer en revue le règlement pour le faire évoluer positivement.
- Toutes ces améliorations sont offertes sans modification du financement, ni augmentation de vos cotisations.
- Retrouvez les principales évolutions, dont l'augmentation de la rente d'invalidité minimale garantie qui passe de 40% à 45% du salaire assuré, dans les communications, accessibles sur www.fisp.ch.
- La FISP, son Conseil de Fondation, sa direction ainsi que ses mandataires, vont continuer à travailler selon ces principes, de manière à améliorer encore l'attractivité de votre Fondation: les actions 2019 viseront à consolider ces acquis et faire face aux enjeux futurs de la prévoyance.

Glossaire : valeurs et chiffres de référence

Avant d'approfondir le sujet (voir texte «Nos prochains rendez-vous»), quelques rappels :

A Quelles sont les ressources financières d'une Institution 2^{ème} pilier ? A quoi servent-elles ?

Les ressources financières, 3 cotisants principaux :

- 1/ Vos cotisations : une part pour l'épargne-retraite, une part pour les risques décès invalidité
- 2/ Les cotisations de votre employeur : idem.
- 3/ Le résultat des placements financiers : le rendement du «3^{ème} cotisant».

Gestion des coûts prévoyance 2^{ème} pilier
Frais de réassurance des risques assurés et de gestion de la Fondation.

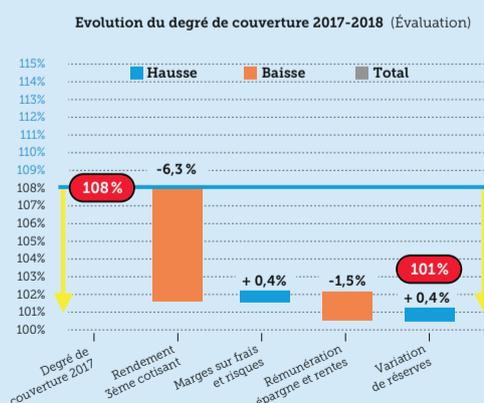
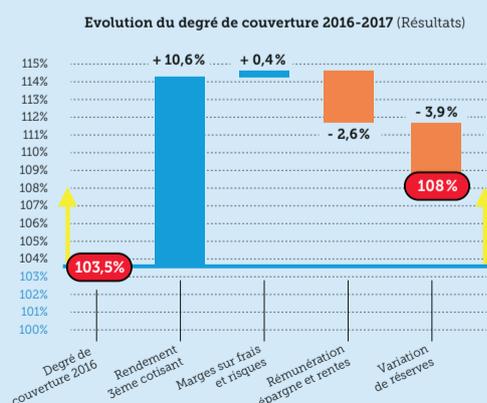
Rémunération des avoirs des assurés

Intérêts attribués aux avoirs des assurés (comptes d'épargne des assurés actifs, réserves de rentes des pensionnés).

Paiements des prestations assurées, gestion des provisions et des réserves

- 1/ Versement aux assurés des prestations selon le règlement (rentes de pensionnés, paiements en cas d'invalidité et de décès).
- 2/ Variation des provisions techniques (utilisation pour payer les prestations échues, mise en réserve pour les prestations futures).
- 3/ Variation des réserves financières (amortir les fluctuations de valeurs des marchés financiers).

B «Au cours de 2 exercices extrêmes pour le 2^{ème} pilier sur le plan financier, l'évolution du degré de couverture reflète la capacité d'adaptation du modèle FISP aux facteurs extérieurs (fluctuation des marchés financiers).



La juste gestion des provisions (amortissement des baisses) et des coûts (maintien des marges positives) permet de maintenir des prestations de qualité pour tous les assurés.»

Nos prochains rendez-vous :

- La prochaine newsletter FISP Info vous apportera un éclairage sur les valeurs et chiffres de référence qui déterminent les objectifs et les conditions d'équilibre et de succès de la mission d'une Institution de prévoyance: malgré le contexte de volatilité des résultats pour le 2^{ème} pilier, quelques principes fondamentaux permettent de juger de la qualité des solutions offertes, tant au niveau quantitatif que qualitatif.
- Vous pourrez aussi approfondir vos connaissances en la matière en participant à la prochaine conférence des assurés : après deux éditions réussies en 2015 et 2017, nous nous réjouissons déjà de vous retrouver nombreux à l'occasion de la prochaine Conférence des assurés de la FISP qui se tiendra le 7 novembre 2019 (plus d'informations en temps utile).